



# Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale  
9 novembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

### Compte rendu analytique de la 8<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 11 octobre 2016, à 10 heures

*Président* : M. Drobnyak . . . . . (Croatie)

## Sommaire

Point 58 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (*territoires non traités sous d'autres points de l'ordre du jour*) (*suite*)

Point 48 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17600X (F)



Merci de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 05.

**Point 58 de l'ordre du jour : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux** (*territoires non traités sous d'autres points de l'ordre du jour*) (suite) (A/71/23 (chap. XIII))

*Projet de résolution V : Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, soumis au titre du point 58 de l'ordre du jour* (A/71/23 (chap. XIII))

1. Il est procédé à un vote enregistré.

*Votent pour :*

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie Herzégovine, Botswana, Brunei Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chine, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, Finlande, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liban, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Mauritanie, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, Fédération de Russie, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Swaziland, Suède, Suisse, République arabe syrienne, Tchéquie, Thaïlande, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, République-Unie de Tanzanie, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie.

*Votent contre :*

Côte d'Ivoire, États-Unis d'Amérique, Israël, Maroc, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

*S'abstiennent :*

Colombie, France.

2. Le projet de résolution V est adopté par 130 voix contre 5, avec 2 abstentions.

3. **M. Perry** (Royaume-Uni) déclare que sa délégation continue de trouver certains éléments du projet de résolution inacceptables et qu'elle a donc voté une fois de plus contre celui-ci. Néanmoins, le Royaume-Uni reste déterminé à moderniser ses relations avec ses territoires d'outre-mer, tout en tenant pleinement compte de l'opinion des populations de ces territoires.

4. **M. Mazzeo** (Argentine) rappelle que des missions ne peuvent être envoyées que dans des territoires auxquels s'applique le droit à l'autodétermination, c'est-à-dire des territoires où il n'y a pas de conflit de souveraineté. Cette condition est parfaitement conforme à la résolution 850 (IX) de l'Assemblée générale, qui a également prévu une autre condition, à savoir que toute mission de ce genre doit avoir été approuvée par l'Assemblée. Elle est en outre conforme à la pratique du Comité spécial telle qu'elle ressort de ses séminaires régionaux et des déclarations dans lesquelles il dit que ces missions doivent être envoyées au cas par cas et conduites dans le respect des résolutions pertinentes des Nations Unies.

5. **M<sup>me</sup> Patel** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation souscrit sans réserve au droit à l'autodétermination, mais qu'elle a voté contre le projet de résolution parce qu'elle trouve préoccupant que le Comité spécial continue de lancer des appels à l'indépendance de certains territoires sans tenir compte de la volonté de leur population. Tout en se joignant au consensus sur plusieurs résolutions concernant des territoires spécifiques, les États-Unis n'en demandent pas moins au Comité spécial, comme les années précédentes, de respecter le droit de la population d'un territoire de choisir librement son statut politique par rapport à sa Puissance administrante, y compris quand ce territoire choisit de s'associer librement à cet État ou de s'y intégrer.

6. **M<sup>me</sup> Pedros Carretero** (Espagne) dit que sa délégation a voté pour le projet de résolution parce qu'elle est favorable au principe de

l'autodétermination. Lorsqu'il y a conflit de souveraineté, cependant, comme dans le cas de Gibraltar, c'est le principe de l'intégrité territoriale qui s'applique, compte tenu, en particulier, des résolutions 1514 (XV), paragraphe 6, et 2350 (XXII) de l'Assemblée générale. Elle rappelle une fois de plus que des missions ne peuvent être envoyées que dans des territoires où c'est le principe de l'autodétermination qui est en jeu et qu'avec l'approbation de l'Assemblée générale, ce qui est d'ailleurs la pratique suivie par le Comité spécial.

**Point 48 de l'ordre du jour : Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace (A/71/20 et A/C.4/71/L.2)**

7. **Le Président**, pour introduire ce point de l'ordre du jour, fait observer qu'il existe des liens importants entre les principaux volets de l'ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030, les problèmes susceptibles de compromettre la sécurité et la viabilité à long terme des activités dans l'espace extra-atmosphérique, et les défis mondiaux que doivent relever l'humanité et la planète Terre. Alors qu'elle cherche collectivement à garantir que les moyens spatiaux seront à l'avenir utilisés dans l'intérêt du développement durable, de la planète Terre et de l'environnement circumterrestre dans son ensemble, la communauté internationale ne doit pas perdre de vue le rôle remarquable que jouent les applications des sciences et techniques spatiales dans un grand nombre de domaines concernant, entre autres, l'élimination de la pauvreté, la biodiversité et la gestion des catastrophes. Les objectifs de développement durable offrent une occasion exceptionnelle de réfléchir au rôle irremplaçable que l'exploration de l'espace et les sciences et techniques spatiales seront appelées à jouer pour résoudre les problèmes mondiaux. Pour résumer, développement, viabilité et sécurité de l'espace sont interdépendants dans la formation d'une gouvernance mondiale de l'espace au service de l'humanité tout entière.

8. **M<sup>me</sup> Di Pippo** (directrice du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat) présente un catalogue d'exposition dans lequel figurent des images spectaculaires de la Terre vue de l'espace et dont des exemplaires ont été distribués aux délégations. Elle explique que son Bureau et l'Agence spatiale européenne ont récemment organisé au Siège de l'Organisation une exposition intitulée « Ma planète vue de l'espace : fragilité et beauté », qui vise à

convaincre ses visiteurs de l'importance de protéger la Terre. Les photos de ce catalogue illustrent l'exceptionnelle contribution que les techniques spatiales peuvent apporter à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et des objectifs de développement durable, en permettant de suivre depuis l'espace les activités menées sur la Terre.

9. **M. Kendall** (Canada), s'exprimant en sa qualité de président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et présentant le rapport sur les travaux de la cinquante-neuvième session du Comité (A/71/20), souhaite chaleureusement la bienvenue aux six nouveaux membres du Comité; il rappelle que celui-ci a approuvé une autre demande d'admission et dit que l'augmentation du nombre des membres du Comité confirme à la fois l'importance de la coopération en matière spatiale, y compris en ce qui concerne les engins spatiaux nationaux et collaboratifs, et la légitimité du Comité en tant qu'instance essentielle de la coopération internationale dans le domaine de l'exploration et des utilisations pacifiques de l'espace pour le bien commun de l'humanité tout entière, conformément à la toujours pertinente résolution 1472 (XIV) de l'Assemblée générale adoptée en 1959. La rapide et considérable évolution de l'utilisation, de l'exploration et de l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques a cependant ajouté une complexité et des difficultés inattendues aux travaux du Comité, ce qui lui impose de faire preuve d'un esprit de compromis et de collégialité plus vigoureux s'il veut progresser dans quelques-unes des délicates négociations en cours sur certaines questions relevant de son mandat. Grâce à l'approche collégiale qu'il a adoptée pour trouver des solutions constructives et consensuelles à toutes ces questions, le Comité a pu alimenter un dialogue productif, les débats en son sein étant toujours axés sur la communication d'informations importantes, l'amélioration de la sûreté et de la sécurité de l'espace et l'aide à accorder aux États afin qu'ils puissent tous tirer profit de l'utilisation de l'espace, quel que soit leur stade de développement économique, scientifique ou technique.

10. Le Comité a retenu sept priorités thématiques qui éclaireront la formulation du programme du cinquantième anniversaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ce

cinquantenaire sera célébré en 2018 sous le nom d'UNISPACE+50, et sera l'occasion de dresser le bilan et de dessiner les perspectives du Comité et du Bureau en tant qu'acteurs importants dans le domaine de la gouvernance mondiale de l'espace. Ces priorités thématiques sont : partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation; régime juridique actuel et futur de l'espace extra-atmosphérique et de la gouvernance mondiale de l'espace; amélioration de l'échange d'informations sur les objets et les événements spatiaux; cadre international pour les services de météorologie spatiale; renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale; coopération internationale pour des sociétés produisant peu d'émissions et résilientes; et renforcement des capacités pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

11. Dans ce contexte général, l'exploration de l'espace et l'innovation resteront les principaux moyens d'ouvrir de nouveaux domaines aux sciences et techniques spatiales, ce qui incitera d'autres secteurs à s'associer au secteur spatial pour mettre au point de nouveaux projets de recherche et développement. Sachant que les partenariats et les capacités que crée l'exploration de l'espace produisent de nouveaux moyens de résoudre les grands problèmes mondiaux, il est crucial d'encourager le renforcement des capacités et de consolider les partenariats entre puissances spatiales anciennes et puissances spatiales émergentes. L'espace extra-atmosphérique reste par ailleurs un environnement fragile, que l'intérêt stratégique croissant qu'il présente et les applications toujours plus larges des activités spatiales peuvent facilement déstabiliser, ce qui appelle des mesures visant à améliorer sa sûreté, sa sécurité et sa viabilité par des moyens tels que des échanges d'informations et des procédures de notification plus rigoureux concernant les objets et les événements spatiaux, y compris dans le cadre d'une action de réduction des risques.

12. Les éléments transversaux d'un certain nombre d'initiatives parallèles méritent d'être étudiés plus à fond non seulement à cette fin, mais aussi pour protéger un déjà fragile environnement circumterrestre, élargir le recours aux sciences et techniques spatiales pour résoudre les problèmes de plus en plus graves auxquels se heurtent l'humanité, le développement sociétal et la Terre elle-même, et rattacher ces éléments aux mécanismes et dispositifs existants de renforcement de la transparence et de la confiance, de façon à assurer la viabilité à long terme des activités

spatiales. Le Bureau des affaires spatiales de l'ONU est disposé quant à lui à contribuer à la mise au point de nouveaux mécanismes qui permettraient de renforcer les échanges d'informations et les procédures de notification, surtout en ce qui concerne les données et informations sur les orbites, et ceci en développant les instruments créés par les traités qu'il administre, y compris le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

13. Se référant au Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'orateur fait observer que le développement mondial non seulement continuera de faire appel aux outils spatiaux, mais encore dépendra de la viabilité à long terme des activités spatiales et d'un espace extra-atmosphérique exempt de conflit et consacré au bien commun de l'humanité tout entière; et que ce développement mondial aura pour conditions fondamentales un dialogue et des échanges suivis entre anciennes et nouvelles puissances spatiales. L'évolution et le succès de la coopération internationale au service des utilisations pacifiques de l'espace ont par ailleurs continué d'imprimer l'élan requis pour mettre en place les futurs processus et infrastructures nécessaires aux mécanismes de coopération et de coordination en matière spatiale aux niveaux régional, interrégional et national.

14. Compte tenu des enjeux transversaux qui ne pourront que renforcer le projet spatial mondial au sein de l'ONU, et grâce à l'occasion offerte par UNISPACE+50 d'offrir une vision commune plus précise de ce projet, l'orateur suggère un certain nombre de mesures, parmi lesquelles les suivantes : augmenter le nombre des membres du Comité de façon à renforcer la coopération entre nations spatiales anciennes et nouvelles appartenant à toutes les régions géographiques du monde et promouvoir l'universalité des traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique en invitant tous les membres du Comité à les ratifier; développer davantage encore le dialogue sur les activités spatiales et connexes avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité et mettre à contribution l'étroite relation qui existe entre le Comité et les mécanismes régionaux et interrégionaux de coordination; soutenir l'action que mène le Bureau pour faciliter le bon déroulement des activités spatiales et le renforcement des capacités de toutes les nations, et des pays en développement en particulier; améliorer la coordination et le dialogue entre le Comité et ses

sous-comités afin de renforcer leur action commune au service de toutes les nations; et appuyer l'application des recommandations du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales en facilitant un dialogue actif et substantiel entre les Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale sur la réponse à apporter aux enjeux de sécurité et de viabilité à long terme de l'espace.

15. Il est très gratifiant que le Comité et ses sous-comités aient réussi à préserver leur aptitude collective à examiner, soumettre à débat et formuler activement et de façon collégiale des idées, des résolutions et des programmes concernant des questions actuelles et futures qui sont de la plus grande importance pour la population mondiale, et qu'ils aient ainsi fourni la matière même d'UNISPACE+50 et au-delà. Il en est résulté que les grandes lignes de la réponse à apporter par la communauté internationale au risque d'impact d'objets géocroiseurs sur la Terre sont maintenant établies; la santé mondiale et la météorologie spatiale reçoivent l'attention voulue; et les nouveaux points inscrits à l'ordre du jour du sous-comité juridique, tels que les aspects juridiques de la gestion du trafic spatial, l'application du droit international aux activités des petits satellites et les modèles juridiques envisageables pour les activités d'exploration, d'exploitation et d'utilisation des ressources spatiales fournissent la matière d'importants échanges de vues. Le projet de premier ensemble de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, qui est annexé au rapport du Comité, est une étape importante d'un processus qui se poursuivra au cours des deux prochaines années pour aboutir à un ensemble plus complet de lignes directrices. Les prochaines années seront ainsi fort occupées, car UNISPACE+50 marquera seulement le début d'une gouvernance plus inclusive de l'espace qui, dans le cadre de l'action collective actuellement menée pour refondre le dialogue mondial sur l'espace, renforcera l'économie, la société, l'accessibilité et la diplomatie de l'espace.

16. **M<sup>me</sup> Krisnamurthi** (Indonésie), s'exprimant au nom de l'Association des pays de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), réaffirme que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ne devraient s'effectuer qu'à des fins pacifiques, pour le bien de tous les pays, quel que soit leur degré de développement, et dans le respect du droit international et du principe de non-appropriation de l'espace, y compris la Lune et les autres corps célestes. La

coopération internationale est essentielle au progrès des activités spatiales qui visent à améliorer les conditions de vie des populations. Comme les techniques spatiales et leurs applications sont indispensables en ce qu'elles offrent des solutions viables à de nombreux problèmes de développement et facilitent la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'ASEAN encourage le Comité à poursuivre son action dans ce sens.

17. Étant donné la vulnérabilité de l'Asie du Sud-Est aux catastrophes naturelles, l'ASEAN attache une grande importance au rôle joué par des techniques spatiales qui produisent des données permettant d'améliorer la préparation et la réaction aux catastrophes ainsi que l'atténuation des effets de celles-ci. Ce rôle est d'ailleurs reconnu par le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Il importe donc d'aider les pays en développement à se doter des capacités dont ils ont besoin pour tirer pleinement parti de ces techniques. L'ASEAN soutient également l'action menée pour renforcer le cadre de gouvernance de l'espace sur la base d'un processus intergouvernemental transparent et inclusif placé sous les auspices des Nations Unies et dans le plein respect des principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et d'égalité d'accès pour tous les États. Tous doivent s'employer énergiquement à empêcher une éventuelle course aux armements dans l'espace, tandis que le Sous-Comité scientifique et technique doit poursuivre l'examen des mesures propres à atténuer les risques graves que font courir les débris spatiaux, y compris par l'application à titre volontaire des lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux.

18. L'ASEAN a pris plusieurs mesures pour encourager une coopération régionale plus étroite dans le domaine des techniques spatiales. Elle a notamment soutenu la création du Centre régional de formation à la technologie et aux applications spatiales de l'ASEAN, dont les principaux objectifs sont de renforcer les capacités spatiales de ses membres, de mettre en commun des installations industrielles spécialisées dans les techniques et les applications spatiales et de créer une plateforme commune de transfert de technologies, de renforcement des connaissances et de développement des ressources humaines. L'ASEAN a également accueilli plusieurs conférences et ateliers internationaux sur l'espace extra-atmosphérique et continuera de s'intéresser

activement à l'exploration de l'espace et à ses utilisations pacifiques.

19. S'exprimant au nom de son pays, l'oratrice souligne l'importance de la résolution 70/82 de l'Assemblée générale sur la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace, et en particulier de ses paragraphes 12 et 13, et dit que cette coopération doit être pleinement inclusive en offrant un soutien aux pays en développement. Soulignant l'importance d'évaluer les éléments qui font obstacle à l'application du droit de l'espace, elle dit que tous les pays doivent continuer de participer aux délibérations visant à dégager un consensus sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique. Il faut en outre que tous les États se voient garantir un accès équitable à l'orbite des satellites géostationnaires, en tenant compte des besoins particuliers des pays en développement et de la situation géographique de certains pays.

20. Elle salue les efforts inlassables qui ont permis de trouver les solutions de compromis voulues et d'avancer dans la rédaction des lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales; et elle décrit la contribution de l'Indonésie à divers processus intéressant les utilisations de l'espace, notamment sous forme d'ateliers sur l'utilisation de données spatiales aux fins d'interventions d'urgence et sur les systèmes multifréquences de positionnement par satellite. L'Indonésie, qui a récemment lancé son troisième microsatellite en orbite terrestre basse, continuera de veiller à ce que l'espace soit utilisé pacifiquement et exclusivement pour le bien de l'humanité tout entière.

21. **M<sup>me</sup> Yánez Loza** (Équateur) exprime l'appui sans réserve de sa délégation aux travaux du Comité et souligne l'importance cruciale que revêt la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. Elle ajoute que les pays industrialisés devraient mettre en commun leurs ressources pour faciliter la mise en œuvre de programmes d'applications spatiales dans les pays en développement, parce que la solidarité mérite elle aussi d'être mondialisée. Après avoir énuméré les conséquences humaines et économiques des catastrophes naturelles auxquelles son pays et quelques autres sont particulièrement vulnérables, elle exprime le fidèle soutien de sa délégation au Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des

catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), qui en est à sa dixième année d'activité, et exhorte ce programme à intensifier son action de renforcement des capacités dans les pays vulnérables, afin de faciliter leur travail d'atténuation des effets des catastrophes, de sauvetage et de prévention. Elle prend note de l'importance que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe accorde aux techniques spatiales et à l'observation de la Terre dans la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence.

22. Les travaux du Comité devraient ménager une place importante à la promotion des techniques spatiales dans le contexte du développement durable, en vue notamment de soutenir la santé mondiale dans l'intérêt de tous et de renforcer les projets de la communauté spatiale susceptibles de faciliter la réalisation du Programme 2030. Dans ce contexte, le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait donner la priorité à des sujets comme la protection de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les applications de téléenseignement et de télé médecine par satellite, la réduction des risques de catastrophe, les systèmes de positionnement par satellite et le droit de l'espace.

23. Les techniques spatiales jouent un rôle essentiel dans la protection de la souveraineté alimentaire de l'Équateur et elles ont aidé l'Institut spatial équatorien à mettre au point des modèles prévisionnels permettant d'évaluer les effets des changements climatiques sur les cultures vivrières. L'Équateur a également pour priorité de garantir que l'accès à l'orbite des satellites géostationnaires et l'utilisation de cette orbite soient équitables; c'est pourquoi le Comité doit poursuivre ses efforts pour définir le cadre juridique applicable à cette orbite, mais sans exclure la possibilité d'adopter un régime international connexe qui tiendrait compte des besoins particuliers des pays en développement et de la situation géographique de certains pays, conformément au paragraphe 2 de l'article 44 de la Constitution de l'Union internationale des télécommunications. Son Gouvernement, qui approuve résolument l'exploration et l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, souligne l'importance des principes d'universalité et d'égalité dans l'accès à l'espace, de non-discrimination et de non-appropriation.

24. Il importe de développer plus largement le droit international de l'espace afin d'empêcher la militarisation et l'arsenalisation de l'espace et de

garantir que celui-ci sera utilisé pour améliorer les conditions de vie sur la Terre. Dans ce contexte, UNISPACE+50 sera l'occasion d'examiner l'application des règles internationales gouvernant l'utilisation de l'espace, à la lumière de principes universellement reconnus tels que l'interdiction du recours à la menace ou à l'emploi de la force, qui est essentielle pour prévenir une course aux armements dans l'espace et le grave danger que celle-ci ferait courir à la paix et à la sécurité internationales.

25. **M. García Moritán** (Argentine) déclare que son Gouvernement reconnaît le droit souverain qu'ont tous les États de participer à l'exploration et à l'utilisation de l'espace exclusivement à des fins pacifiques qui favorisent le développement humain. Il adhère donc fermement aux principes établis dans ce domaine, et notamment aux principes suivants : égalité d'accès à l'espace pour tous les États, sans aucune discrimination et quel que soit le stade de leur développement; non-appropriation nationale de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, sous aucun prétexte; non-militarisation de l'espace extra-atmosphérique, qui, patrimoine commun de l'humanité, ne doit être utilisé que pour améliorer les conditions de vie et affermir la paix sur la Terre; et coopération régionale et internationale pour le développement des activités spatiales.

26. Il est essentiel en effet de renforcer la coopération pour aider les pays en développement en particulier à tirer parti des avancées réalisées dans les domaines scientifique, environnemental, médical et éducatif grâce aux activités et aux techniques spatiales. La coopération permet aussi d'échanger des connaissances et des bonnes pratiques, elle crée des synergies et fait mieux connaître les bienfaits apportés par les activités spatiales. Il est tout aussi essentiel de faire respecter les règles et les traités en vigueur qui empêchent une course aux armements dans l'espace et il faut se féliciter à ce sujet des progrès qui ont été accomplis par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. L'élaboration d'une terminologie bien définie est cruciale à cet égard pour faire admettre que l'arsenalisation de l'espace extra-atmosphérique est illégale.

27. Étant donné l'utilisation croissante de l'espace, il faut également suivre de près d'autres questions comme celles de la saturation de l'orbite géostationnaire, de la gestion des débris spatiaux et de

l'utilisation de l'énergie nucléaire dans les orbites terrestres basses. Les puissances spatiales établies ne doivent en aucune circonstance instrumentaliser la question de la viabilité à long terme des activités spatiales pour imposer des restrictions aux puissances spatiales émergentes qui s'emploient légitimement à développer et utiliser les techniques spatiales pour améliorer les conditions de vie de leurs citoyens. En outre, les outils spatiaux jouent un rôle de plus en plus actif dans la prévention, la gestion et l'atténuation des effets des catastrophes, dans la gestion de la ressource hydrique et dans l'atténuation des effets des changements climatiques. Comme le progrès technique et l'arrivée de nouveaux acteurs privés ont énormément accéléré l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, il devient urgent pour le Comité de faire preuve de créativité en choisissant de nouveaux sujets à étudier, en accord avec d'autres instances qui s'occupent de questions relatives à l'espace.

28. **M. Gat** (Israël) dit qu'en dépit de ses difficultés sur le plan intérieur, son pays s'est activement engagé dans le domaine spatial dès sa création et a accordé un degré élevé de priorité au développement de ses capacités et de son savoir-faire scientifiques pour se propulser à l'avant-garde de l'innovation, de la technologie et de la recherche dans un secteur particulièrement motivant. Israël voit dans l'espace un stimulant technologique et une clef qui ouvre l'accès à une société moderne, à une économie avancée basée sur l'information, et au recrutement de spécialistes de haut niveau. L'Agence spatiale israélienne aspire donc à préserver et accroître les acquis d'Israël et à inscrire ce pays dans l'élite des puissances spatiales.

29. Exempt de frontières et de divisions territoriales, l'espace offre la possibilité de surmonter les différends et de mutualiser les expériences, grâce à une coopération conduisant à plus de compréhension, de tolérance et de progrès à l'échelle mondiale. Pour sa part, Israël, en tant que membre du Comité, aspire à une coopération plus étroite dans des domaines comme les systèmes et sous-systèmes spatiaux, les sciences et l'exploration de l'espace, l'observation de la Terre, les communications et la géolocalisation. Sa poursuite de l'excellence en matière scientifique l'a conduit à encourager les chercheurs et les entrepreneurs israéliens à chercher ensemble de nouvelles utilisations de l'espace. Israël dispose pour cela d'une capacité de mise en orbite de satellites et exploite de nombreux satellites actifs.

30. L'orateur énumère quelques-uns des accomplissements qui illustrent la volonté d'Israël de répondre à sa vocation spatiale, parmi lesquels la signature d'accords de coopération avec le Bureau, la tenue de conférences internationales sur l'espace auxquelles ont participé des délégations arabes et musulmanes et l'organisation d'un programme d'études spatiales qui accueille des participants du monde entier. L'Agence spatiale israélienne a également signé des accords avec plusieurs homologues étrangers et continué de nouer des liens avec des partenaires internationaux; elle contribue à la réalisation de projets communs de la communauté internationale, tels que UN-SPIDER, à qui elle a fourni des images scientifique et des images de la Terre prises depuis l'espace; et elle est membre du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales, avec qui elle cherche une réponse internationale aux risques d'impact de géocroiseurs avec la Terre. Le Gouvernement israélien soutiendra volontiers les préparatifs d'UNISPACE+50 et il est prêt pour la nouvelle ère des vols suborbitaux en coopération avec l'Organisation de l'aviation civile internationale. Il continuera de même à coopérer avec d'autres pays et à encourager des projets innovants pour améliorer la qualité de vie des habitants de la Terre et la viabilité à long terme de leur planète commune.

31. **M. Díaz Ortega** (Mexique) déclare que la politique spatiale de son pays vise non seulement à promouvoir la coopération internationale au service de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique exclusivement à des fins pacifiques et pour le bien de l'humanité, mais encore à améliorer le régime juridique de l'espace. Le Mexique soutient l'application universelle des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace – auxquels il est lui-même partie – dans l'intérêt, qui est vital, du renforcement de la coopération, de la transparence et de la confiance dans le domaine des activités associées à l'espace. Il exhorte donc les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier ces traités.

32. Vingt années d'une déplorable paralysie ont empêché de négocier de nouvelles mesures destinées à prévenir une course aux armements dans l'espace; or seules des négociations multilatérales permettront de rédiger un nouvel accord international contraignant et respectueux des principes d'égalité, de viabilité et de vérification, afin de conserver à l'espace extra-atmosphérique sa qualité de patrimoine commun de l'humanité et d'en interdire l'utilisation à des fins

militaires. Si importants qu'ils soient, les autres moyens de compléter les instruments et les mesures de confiance et de transparence en vigueur ne sauraient remplacer de telles négociations, parce que la sécurité internationale est indivisible et qu'elle ne doit pas être compromise pour satisfaire aux intérêts d'un seul État ou groupe d'États.

33. La priorité doit être de garantir que tous les États pourront continuer d'explorer et d'utiliser l'espace à des fins pacifiques, conformément aux principes juridiques établis dans les traités pertinents. Pour cela, l'implantation de quelques armes que ce soit dans l'espace, y compris des armes de destruction massive, doit être interdite. Le Comité et ses sous-comités sont les instances les mieux placées pour renforcer les instruments juridiques mondiaux dans le domaine spatial afin qu'ils puissent faciliter le développement durable et aider à résoudre les problèmes contemporains. Il est donc essentiel de renforcer leurs moyens et d'intensifier la coopération entre le Comité et les autres organisations intergouvernementales.

34. **M. Lim** (Singapour) fait observer que l'utilisation croissante de l'espace à l'échelle mondiale a créé de nouveaux problèmes tels que la prolifération des débris spatiaux, l'encombrement de l'orbite géostationnaire et la menace d'une course aux armements dans l'espace; ces problèmes appellent tous des mesures pragmatiques permettant de garantir que chacun aura un comportement responsable et que la sécurité de tous sera assurée. Dans le seul contexte de l'ONU, par exemple, les applications spatiales sont essentielles pour renforcer la sûreté et la sécurité des casques bleus et du personnel civil; améliorer le suivi des situations pour renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, d'aide humanitaire, de secours d'urgence et de réduction des risques de catastrophes; et mesurer leur empreinte écologique. Il importe donc de mettre en place et d'administrer un cadre international ouvert et inclusif qui régira les activités dans l'espace extra-atmosphérique conçu comme patrimoine commun de l'humanité; Singapour est résolu à s'employer à trouver un consensus sur les normes requises à cette fin.

35. État partie à trois des traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, Singapour se félicite des propositions du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, car elles permettent de faire avancer les discussions sur un code

de conduite multilatéral et sur des initiatives de renforcement des capacités. Singapour accueille avec la même satisfaction l'idée de consultations plus inclusives dans le cadre du Comité, en y faisant participer des États qui n'en sont pas membres; et, pour faciliter des échanges sur le fond et renforcer les synergies, il attend avec intérêt une répétition de la séance commune tenue en 2015 par les Première et Quatrième Commissions, qui serait chargée d'examiner les éventuels obstacles à la sécurité et à la viabilité à long terme de l'espace.

36. Singapour est certes un acteur nouveau dans le domaine spatial, mais cela n'empêche pas que le Bureau des techniques et de l'industrie spatiales qu'il vient de créer ait déjà, entre autres activités, procédé au lancement à partir de l'Inde de quatre satellites chargés de faciliter l'aménagement urbain et la gestion des catastrophes dans l'Asie du Sud-Est, et qu'il ait participé activement à un atelier régional de l'ASEAN sur la sécurité spatiale ainsi qu'aux négociations organisées par l'Union européenne sur le projet de code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique. Singapour doit par ailleurs accueillir, en collaboration avec les États-Unis, un atelier sur les dangers spatiaux et les mesures de transparence et de confiance en vue de renforcer la sécurité de l'espace, ce qui témoigne de son degré d'engagement dans les efforts déployés aux niveaux régional et multilatéral pour améliorer la coopération internationale au service de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

37. **M. Steele** (Nouvelle-Zélande) dit que son pays ne dispose pas encore de capacité spatiale mais qu'en 2016 une société néo-zélandaise lancera sa première fusée commerciale dans l'espace depuis le territoire national. La Nouvelle-Zélande prend très au sérieux ses responsabilités de pays accueillant des lanceurs spatiaux, au point que son Parlement examine actuellement un projet de loi garantissant une gestion sûre et responsable d'une industrie spatiale nationale en plein essor et le respect des obligations internationales relatives à l'espace. Déjà partie à trois des traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique, la Nouvelle-Zélande a signalé son intention d'adhérer à un quatrième, qui est la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique.

38. Étant donné l'importance pour elle d'avoir un accès assuré à des systèmes basés dans l'espace qui

contribuent à sa prospérité économique et à la sécurité publique, la Nouvelle-Zélande ne demande qu'à promouvoir avec ses partenaires internationaux une utilisation responsable et pacifique de l'espace, y compris en sa nouvelle qualité de membre du Comité. Elle s'intéresse tout particulièrement aux travaux du Comité et de ses sous-comités sur des sujets comme la viabilité à long terme des activités dans l'espace et l'application des obligations prévues par le droit international de l'espace aux activités spatiales des sociétés privées; et elle attend avec intérêt l'occasion de procéder à des échanges de compétences et d'apporter sa pierre à l'édifice commun.

39. **M. Ntsoane** (Afrique du Sud) dit que son pays est conscient de l'énorme contribution que l'utilisation pacifique de l'espace peut apporter au développement, et qu'il tient par conséquent à maîtriser les applications des systèmes spatiaux pour les mettre au service de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté et de la création de connaissances. Au niveau régional, l'Afrique du Sud exploite une constellation de satellites à basse orbite terrestre en coopération avec l'Algérie, le Kenya et le Nigéria, ce qui représente un succès considérable pour l'industrie spatiale africaine, puisque les données et informations recueillies dans ce cadre accroîtront les capacités techniques de l'ensemble du continent.

40. Au niveau mondial, l'Afrique du Sud est résolue à contribuer au développement des normes internationales appelées à régir l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, et elle attache donc une grande importance aux travaux du Comité. L'espace est le patrimoine commun de l'humanité, ce qui veut dire que tous les États doivent pouvoir bénéficier de son utilisation. Les principes d'équité, d'égalité d'accès et de non-discrimination doivent en conséquence être maintenus au cœur des discussions sur cette utilisation. Dans ce contexte, l'orateur appelle à une coopération plus étroite entre les États au service du renforcement des capacités, notamment en matière de ressources humaines.

41. **M<sup>me</sup> Abdullah** (Malaisie) rapporte que les activités spatiales de son pays ont progressé en 2016, notamment dans le domaine des applications spatiales, qui ont été mobilisées au service de projets qui exploitent les signaux émis par des systèmes de positionnement par satellite (GPS). Elle cite trois exemples de projets de ce genre : dans le premier, les signaux GPS servent à dresser des frontières virtuelles

permettant de gérer la circulation d'enfants autistiques; dans le deuxième, ils permettent à des auxiliaires médicaux de localiser immédiatement un patient en détresse qui a appuyé sur le bouton d'un appareil; dans le troisième, un système mis au point à partir de techniques géospatiales facilite la prestation de services publics par les municipalités.

42. La Malaisie participe à l'initiative Sentinel Asia, qui utilise les techniques de télédétection spatiale et les systèmes d'information géographique (SIG) pour faciliter la gestion des catastrophes, et en conséquence elle reçoit et analyse des données émanant de nombreux satellites de la région Asie-Pacifique. Dans le cadre d'une autre initiative de coopération et avec, là encore, l'assistance du Gouvernement japonais, elle a joué un rôle de pointe dans deux projets de recherche en biologie spatiale impliquant des semences et des plantes herbacées. Son Agence spatiale nationale a organisé récemment des émissions scolaires qui comprenaient une communication en direct avec un astronaute japonais embarqué sur la Station spatiale internationale. Comme le développement technique et économique repose de plus en plus sur les techniques spatiales, il importe de réserver exclusivement à des fins pacifiques l'exploration et l'utilisation d'un espace extra-atmosphérique qui est le patrimoine commun de l'humanité tout entière.

43. **M. Perren** (Suisse), soulignant le rôle unique que joue le Comité en tant que forum mondial de la gouvernance de l'espace, ainsi que l'importance vitale de la coopération internationale dans l'espace, se félicite que le Comité ait approuvé le projet de premier ensemble de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Il y voit le résultat de l'activité diligente de ses membres, du soutien éclairé que leur ont donné le Président et le Secrétariat, et de l'esprit de compromis qui régnait. En conservant cet esprit constructif et cette souplesse, le Comité réussira sûrement à compiler un ensemble complet de projets de lignes directrices pour renvoi devant l'Assemblée générale en 2018.

44. La Suisse participe aux travaux des groupes d'experts saisis de deux des priorités thématiques — « Un cadre international pour les services de météorologie spatiale » et « Renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale » — retenues par le Comité pour examen éventuel pendant UNISPACE+50; elle accueillera en 2017 un atelier sur ce dernier thème en vue de renforcer les synergies avec

les activités de certaines organisations basées à Genève. Elle attend avec intérêt la création d'un groupe d'experts sur la priorité thématique de l'« Amélioration de l'échange d'informations sur les objets et les événements spatiaux » et s'associe aux appels qui ont été lancés en faveur d'un resserrement de la coordination entre les deux sous-comités du Comité.

45. Sans la sûreté et la sécurité, la viabilité à long terme des activités spatiales ne pourra être garantie. La Suisse invite donc les États à œuvrer ensemble de façon plus productive pour relever en bloc les défis lancés à la viabilité, à la sûreté et à la sécurité des activités spatiales, et elle se félicite de la coopération de plus en plus étroite entre le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Le représentant de la Suisse exprime son soutien à l'organisation pendant la présente session d'une table ronde interactive des Première et Quatrième Commissions, avec l'espoir que les échanges qu'elle susciterait donneraient forme aux prochaines étapes d'une efficace collaboration entre elles.

46. **M. Malik** (Pakistan) se réjouit que le Comité facilite une convergence de vues sur d'importantes questions scientifiques, techniques et de réglementation. Il fait observer que les techniques spatiales ont connu une évolution spectaculaire et que les activités dans l'espace extra-atmosphérique sont désormais passées du stade de la démonstration technique à celui des applications pratiques en soutien à la sécurité nationale et au progrès social et économique des populations. Il importe à cet égard de renforcer la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, de mieux exploiter les moyens basés dans l'espace et de partager les expériences et les compétences acquises dans le domaine des applications satellitaires, en les mettant notamment au service de la réduction des risques, de la gestion et de l'atténuation des effets des catastrophes. Le Pakistan participe activement aux travaux des différentes instances régionales, internationales et autres compétentes en matière spatiale dont il est membre, tandis qu'au niveau national il utilise ses moyens spatiaux pour stimuler son développement social et économique, notamment grâce à des projets de soutien à la gestion des catastrophes, de mise au point de masques de

culture et d'évaluation de la ressource forestière aux fins de réduction des émissions.

47. Préserver la sûreté, la sécurité et la viabilité de l'espace extra-atmosphérique est une responsabilité collective qui répond à l'impérieuse nécessité de garantir la viabilité à long terme des activités spatiales, notamment en réduisant les débris spatiaux. Or les puissances spatiales émergentes sont pour la plupart des pays en développement qui ne disposent pas des moyens financiers et techniques nécessaires pour appliquer intégralement les lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux; les puissances spatiales avancées devraient donc leur fournir des systèmes d'évaluation de la situation et d'analyse des risques de collision, ainsi qu'une aide leur permettant d'absorber les suppléments de coûts entraînés par les modifications techniques qu'elles doivent effectuer sur leurs engins spatiaux. Restreindre l'accès à l'espace des nouvelles puissances spatiales en leur imposant des normes techniques trop strictes serait contraire aux dispositions des traités pertinents et des résolutions de l'Assemblée générale. Il importe également que toutes les parties prenantes aient accès à aux travaux de recherche, aux bonnes pratiques, aux techniques et aux signaux d'alarme relatifs aux débris spatiaux, de peur que ces débris ne finissent par empêcher de tirer parti des avantages offerts par l'espace extra-atmosphérique.

48. Le Pakistan s'est constamment opposé à la militarisation et à l'arsenalisation de l'espace, qui font peser une grave menace sur l'humanité et sur l'avenir des activités spatiales, notamment parce qu'elles freinent les progrès vers la viabilité à long terme de ces activités. Il faut mettre fin à l'impuissance du droit international à interdire une telle arsenalisation, en concluant un traité juridiquement contraignant sur la question. En sa qualité de partie aux cinq traités des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique, le Pakistan soutient les négociations déjà engagées sur cette question et reste fidèle au principe de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, sachant qu'il faudrait cependant multiplier les activités de formation et de renforcement des capacités dans ce domaine à destination des pays en développement afin de garantir l'accès de tous aux ressources spatiales.

49. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) dit que son pays, membre fondateur du Comité, attache une grande importance à l'espace extra-atmosphérique en tant que patrimoine commun de l'humanité et à son

exploration et son utilisation par tous les États exclusivement à des fins pacifiques, en tant que droit inaliénable fondé sur les principes d'égalité et de non-appropriation. L'espace doit rester une zone non militarisée et exempte d'armes; la monopolisation de l'espace et des techniques spatiales par quelques-uns doit être évitée; et les connaissances scientifiques, les techniques et les applications ouvrant l'accès à l'espace doivent être mises à la disposition de tous sans discrimination.

50. Il s'ensuit que les pays en développement doivent bénéficier d'une coopération libéralement accordée, y compris par le transfert de l'ensemble du savoir-faire spatial en tant qu'outil de développement social et économique, et que tous les États, quel que soit leur degré de développement, doivent avoir accès à l'orbite géostationnaire. La définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique devront faire l'objet d'un examen approfondi et être adoptées par consensus. Il faut aussi s'attaquer d'urgence à l'inquiétant problème des débris spatiaux, à cause de leur impact négatif sur l'utilisation durable de l'espace extra-atmosphérique, et cette responsabilité incombe principalement à ceux qui ont créé ces débris, en application du principe des responsabilités communes mais différenciées.

51. Dans la mise en œuvre de son programme spatial, la République islamique d'Iran accorde un degré élevé de priorité à la coopération internationale, en particulier dans le cadre du Comité, aux travaux duquel elle a toujours participé de façon constructive. Pays prédisposé aux catastrophes, la République islamique d'Iran est un partenaire actif d'UN-SPIDER, dont elle accueille le Bureau d'appui régional; elle est également membre fondateur de l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique et elle coopère largement sur les questions spatiales avec d'autres organisations régionales et internationales. La délégation iranienne trouve cependant préoccupant que le premier ensemble de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales, qui est annexé au rapport du Comité, ait été présenté comme ayant été adopté de façon décisive par le Comité; elle y voit une façon de procéder hâtive et peu professionnelle, qui ne respecte pas la pratique normalement suivie pour des questions qui sont encore en discussion. Tous les membres du Comité ont le droit de proposer des amendements aux projets de lignes directrices tant qu'ils ne sont pas définitifs et n'ont pas été soumis dans leur entier à l'approbation de l'Assemblée générale.

52. **M. Sukhee** (Mongolie) dit que le nombre élevé de pays participant à l'exploration de l'espace et utilisant les sciences et les techniques spatiales pour leur développement économique et social appelle une coopération régionale et internationale plus efficace dans ce domaine. Le Comité et ses sous-comités jouent un rôle crucial en encourageant l'exploration et la recherche spatiales et en essayant de mettre les ressources des techniques spatiales au service des objectifs de développement durable.

53. La Mongolie participe depuis longtemps à la promotion du développement et des utilisations pacifiques des sciences et techniques spatiales, puisqu'elle a créé sa première station de communications spatiales en 1971 et que son premier astronaute a accompli une mission dans l'espace en 1981. Cependant, elle n'a pas encore lancé son propre satellite, et elle s'emploie par conséquent à développer et mettre en œuvre sur place les techniques aérospatiales et satellitaires voulues pour atteindre cet objectif dès 2017, tout en élargissant sa coopération avec d'autres pays. Une fois lancé, ce satellite lui permettra de faire de la recherche spatiale en toute indépendance, de saisir des images géographiques, d'améliorer sa cartographie et de mieux anticiper les catastrophes naturelles. Il assurera un accès à bas prix à des services de télécommunications sans fil sur tout le territoire national et facilitera l'exécution des programmes et projets nationaux de développement. La Mongolie coopère activement avec les organisations de l'Asie-Pacifique compétentes en matière spatiale et se félicite de pouvoir collaborer avec le Comité pour réserver l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques.

54. **M. Karem** (Iraq) dit que si la question de la sécurité de l'espace extra-atmosphérique prend actuellement une telle importance, c'est parce que l'espace accueille de plus en plus d'activités scientifiques, commerciales et militaires de pointe. Étant donné la contribution toujours plus grande des sciences et techniques spatiales à la géolocalisation, à la météorologie et à la gestion des catastrophes, entre autres, l'espace est devenu une ressource importante pour tous les pays, y compris les pays sans activité spatiale propre. Sa délégation se félicite donc de ce que l'ONU s'emploie à élaborer des cadres juridiques dans lesquels inscrire les utilisations de l'espace extra-atmosphérique, grâce notamment au Comité, qui fédère les efforts de tous dans des domaines comme le renforcement de la coopération et de la transparence

internationales pour prévenir les collisions dans l'espace et réduire la prolifération de débris spatiaux dangereux. De plus, les traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique reconnaissent l'intérêt que présente l'espace pour l'humanité, affirment que l'espace doit être utilisé pour le bien de tous les peuples, veulent éviter que la Lune ne puisse servir d'arène à des conflits internationaux et, ce faisant, énoncent les principes y relatifs et établissent l'autorité de l'ONU à cet égard. Le cadre juridique que constituent ces traités est complété par des instruments tels que le code de conduite européen pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, qui veut asseoir la sécurité de l'espace sur des mesures de transparence et de confiance.

55. La coopération internationale au service des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique doit tendre à faciliter le progrès des sciences, des techniques et des applications spatiales ainsi que le renforcement des capacités, le Comité se voyant reconnaître un rôle essentiel à cet égard en tant que forum d'échanges sur les activités concernées au niveau national et international. Grâce à l'aide qu'il a reçue dans ce cadre, l'Iraq a pu lancer son premier satellite scientifique en 2014. Il s'attache maintenant à tirer parti des utilisations pacifiques de l'espace dans le domaine des télécommunications et des technologies avancées, notamment en envoyant des spécialistes suivre des cours dans des pays développés, ce qui lui permettra non seulement de renforcer ses capacités nationales, mais encore de renforcer la coopération et de servir les intérêts de l'humanité tout entière.

56. L'Iraq reste fermement opposé à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et à toute autre utilisation de cet espace qui pourrait avoir des conséquences néfastes pour l'humanité. Il réaffirme que la détermination de la responsabilité internationale pour les dommages causés par des objets spatiaux doit respecter le droit international et la Charte des Nations Unies. Tous les États doivent tenir compte des intérêts des générations futures, y compris en ce qui concerne les composantes essentielles du développement durable, et par conséquent communiquer à l'ONU les informations voulues sur leurs activités dans l'espace extra-atmosphérique pour prévenir la possibilité d'accidents catastrophiques qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la paix mondiale.

57. **M. Prasad** (Inde) dit que son pays a remporté des succès importants dans l'espace extra-atmosphérique

au cours de l'année écoulée et décrit les nombreuses missions effectuées par ses lanceurs et ses satellites aux fins d'observation de la Terre, de télécommunications et de géolocalisation par des systèmes opérationnels innovants. La sonde indienne Mars Orbiter a récemment achevé sa deuxième année en orbite autour de la planète Mars, où elle a fonctionné au-delà de sa durée de vie utile prévue de six mois et communiqué à la communauté scientifique de précieuses informations sur la surface et l'atmosphère de cette planète. L'Inde doit lancer de nouveaux satellites d'observation et de télécommunications dans les prochains mois, et le premier essai en vol d'un lanceur lourd est prévu pour le début de 2017.

58. Les progrès des techniques et applications spatiales continuent d'être transposés dans les objectifs nationaux de développement et de bonne gouvernance, tandis qu'au niveau international l'Inde a conclu des accords formels de coopération avec de nombreux pays ainsi qu'avec plusieurs organisations internationales. Cette coopération inclut la construction d'un satellite de télédétection à micro-ondes et le lancement de plusieurs satellites pour des missions conjointes d'observation de la Terre. Dans le cadre de l'ASEAN, l'Inde construit un satellite de télécommunications qui sera lancé en 2017 et met en place une station terrestre chargée de fournir des données provenant de satellites indiens pour des fins telles que la gestion des catastrophes; dans le même cadre, elle participe à plusieurs dispositifs internationaux, dont UN-SPIDER et Sentinel Asia.

59. En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'Organisation indienne de la recherche spatiale a continué de partager ses installations et sa maîtrise des sciences et techniques spatiales, avec à ce jour plus de 1600 bénéficiaires répartis dans plus de 50 pays. En 2016, l'Inde a accueilli un atelier sur l'exploitation des données d'observation de la Terre aux fins de la gestion des catastrophes et de la réduction des risques; une réunion des responsables de plus de 60 agences spatiales qui ont adopté la Déclaration de New Delhi sur l'espace extra-atmosphérique et les changements climatiques; et un symposium régional sur la télédétection. Elle élabore actuellement un document d'orientation axé sur les applications, l'infrastructure et le transport spatial ainsi que sur le renforcement des capacités, dans le cadre de l'action qu'elle mène pour développer son infrastructure et ses ressources spatiales afin de pouvoir dispenser des services publics

améliorés à ses citoyens et à l'humanité par le canal de systèmes basés dans l'espace.

60. **M. Leonidchenko** (Fédération de Russie) note les progrès accomplis par le Comité avec le programme d'UNISPACE+50 et le projet de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales; il dit que les propositions russes concernant le texte de ces lignes directrices témoignent de l'approche pragmatique et directe que suit son pays sur la question de la réglementation des activités spatiales, laquelle constitue non seulement un objectif essentiel pour prévenir les situations de conflit, mais encore un objectif que les autres États devraient poursuivre de la même manière. Il met en garde contre l'adoption précipitée et prématurée de décisions sur des questions touchant à la gestion du trafic spatial, sujet sur lequel il existe un volume énorme de travaux de recherche, mais aucun examen général de leurs conclusions. Dans ces conditions, les idées sur ce sujet qui sont examinées de façon impartiale dans le document de travail que la Fédération de Russie a soumis au Comité promettent de mieux centrer le débat; il faudrait que ce débat reste réaliste et soit axé sur une stratégie permettant de garantir la sécurité des activités dans l'espace, conformément à de robustes lignes directrices pour leur viabilité à long terme. En introduisant ces idées dans le projet de lignes directrices, les États signaleraient qu'ils sont disposés à observer de nouvelles normes de sûreté et de sécurité dans la conduite de leurs activités spatiales respectives.

61. Donner suite à la proposition russe de créer, sous les auspices des Nations Unies, une plateforme d'information ayant vocation à devenir un outil essentiel pour garantir la sûreté des activités menées dans l'espace extra-atmosphérique constituerait un accomplissement signalé pour de nombreuses raisons; une telle plateforme n'échapperait cependant pas à certaines contraintes de sécurité en ce qui concerne, par exemple, les données orbitales d'objets spatiaux exécutant des tâches liées à la sécurité nationale. Elle offrirait néanmoins la possibilité de systématiser la vérification et l'actualisation périodique des informations qu'elle contient, et ceci d'une manière qui en assure l'exactitude.

62. La sécurité durable des opérations spatiales est intimement liée au degré d'indépendance dont jouissent les opérateurs pour prendre leurs décisions, compte tenu de leurs droits ainsi que des obligations des États sous la juridiction desquels les objets

spatiaux concernés sont placés, étant entendu que ces droits comme ces obligations doivent être pris en compte dans les décisions à prendre pour réduire les dangers potentiels dans l'espace. Or il est inquiétant de constater qu'alors même que le droit international de l'espace est considéré comme inadéquat par les milieux universitaires, d'aucuns ne veulent toujours pas exclure la possibilité d'une approche radicale de la réforme de ce droit qui créerait elle-même de nouveaux problèmes. Pour sa part, la Fédération de Russie préconise une approche prudente, réaliste et progressive de la gestion du trafic spatial, qui aurait l'intelligence de chercher des analogies directes dans d'autres domaines du droit international.

63. L'orateur signale quelques anomalies et difficultés linguistiques associées à l'expression « gouvernance mondiale de l'espace » et que le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat voudra peut-être examiner, aux fins notamment d'exclure la possibilité pour tout État de l'employer pour justifier une entreprise de domination de l'espace. Il exprime par ailleurs sa surprise devant les réactions – indifférence, critique ou neutralité – qu'a suscitées la proposition russe tendant à ce que le Comité accorde un degré élevé de priorité à l'analyse des fondements juridiques et des modalités d'un éventuel recours à la légitime défense dans l'espace extra-atmosphérique à la lumière de la Charte des Nations Unies. Le Comité s'est ostensiblement abstenu de se pencher sur cette question, alors que l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement l'étudie activement en collaboration avec la Secure World Foundation.

*La séance est levée à 12 h 30.*